

COMMUNE DE MOUTIER D'AHUN
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Guy CATHELOT, Maire, selon convocation en date du 12 septembre 2024.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames DEPEIGE Isabelle et LAFAURE Anny
Messieurs CATHELOT Guy, GRAVERON Jean-Luc, JUILLET Didier,
SIMONET Patrice, SINS Mattheu, TERRAILLON Tanguy (arrivé à partir du
point n°3)

ABSENTS EXCUSES : Monsieur GERARD Alain qui a donné pouvoir à Monsieur Guy CATHELOT
Monsieur GRAVERON Geoffrey qui a donné pouvoir à Madame DEPEIGE
Isabelle

ABSENT : Monsieur PALLEAUX Jean-François

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrice SIMONET

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du 24 juin 2024
2. Décision modificative budget annexe assainissement : frais bancaires
3. Devis travaux de sécurisation et de préservation église
4. Décision modificative budget principal : travaux église
5. Convention entretien bouches et poteaux incendie
6. Amendes de police dotation 2023
7. Demande acquisition d'un bien de section à Lavaurette
8. Convention prévoyance avec le CDG 23
9. Questions diverses

La séance s'est ouverte à 19h00. Elle est enregistrée.

1- Approbation des procès-verbaux du 24 juin 2024

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 juin 2024 est approuvé à 8 voix pour.

2 – Décision modificative budget annexe assainissement : frais bancaires

Délibération n°01/24/09/2024

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n°2 du budget annexe assainissement 2024.

COMMUNE DE MOUTIER D'AHUN
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2024

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Fournitures non stockables (eau, énergie...)	6061		10,00			
Services bancaires et assimilés				627		10,00
Fonctionnement recettes			10,00			10,00
			Solde			0,00

Le conseil municipal :

- approuve la décision modificative n°2 budget annexe assainissement 2024 conformément au tableau présenté ci-dessus
- autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision modificative.

Monsieur TERRAILLON rejoint la séance.

3 – Devis travaux de sécurisation et de préservation église

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des préconisations de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) afin de sécuriser les visites de l'abbaye. Il présente 2 devis :

- Ent Georges LAFONT (23 AHUN) : 2 231,00 € HT (protection de l'entrée de l'église) ;
- Bouillot BTP: 15 151,00 € HT (enlèvement des végétations et rejointoiement de la maçonnerie avec utilisation d'une nacelle).

Les travaux relatifs au devis de l'Ent LAFONT étant validés par les services de la DRAC, seront programmés et payés avec le budget principal de fonctionnement.

S'agissant du devis BOUILLOT, compte tenu de son montant élevé, ceux-ci feront l'objet d'une demande auprès du prochain comité de pilotage pour la restauration de l'Abbaye afin de savoir si les travaux peuvent attendre deux ans, le temps de trouver les financements du projet de restauration.

4 – Décision modificative budget principal : travaux église

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que ce point 4 est abrogé car le devis BOUILLOT n'a pas été attribué au point 3.

5 – Convention entretien bouches et poteaux incendie

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition de convention de SUEZ France pour l'entretien des bouches et poteaux d'incendie de la commune.

Monsieur le Maire précise qu'un regroupement de communes est envisagé avec les communes voisines (Saint-Martial-le-Mont, Ahun, Chamberaud...) afin d'obtenir un tarif plus attractif.

La décision est ajournée en attendant la prochaine réunion du SIAEP d'Ahun où la question du regroupement devrait être abordée.

Monsieur JUILLET précise que la clé du puisard de Valaize est perdue depuis que le puisard a été déplacé.

COMMUNE DE MOUTIER D'AHUN
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2024

6 – Amende de police dotation 2023

Délibération n°02/24/09/2024

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame DEPEIGE, première adjointe au Maire.

Madame DEPEIGE informe le conseil municipal que la commune a déposé un dossier de demande de subvention au titre de la dotation « produits des amendes de police de l'année 2023 » pour la réfection du mur de soutènement de la voie communale n°1 dite « route de Pourtoux ».

Madame DEPEIGE rappelle que la voie communale n°1 en quittant l'agglomération surplombe sur une centaine de mètres la Creuse. A ce niveau, le mur longe la rivière et soutient la voirie. La rénovation de ce mur, soutenant la voirie communale et longeant la Creuse, est une priorité absolue du fait de sa dangerosité. Le mur, sapé à sa base par la rivière, risque de s'effondrer entraînant la voirie avec lui. Le risque pour les biens et les personnes est donc réel.

Le montant des travaux s'élève à 24 490 € H.T. Le projet de réfection du mur a déjà obtenu un accord de financement DETR d'un montant de 9 796 € et du dispositif BoostCommUne d'un montant de 6 122,50 €.

La commune a sollicité une subvention au titre de la dotation « produits des amendes de police de l'année 2023 » d'un montant de 3 673,50 € soit 15 % du montant total H.T. ce qui permettrait d'établir le plan de financement ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Devis Bouillot BTP	24 490€ HT	DETR (40%)	9 796€00
		Boost'Comm'Une (25%)	6 122€50
		Dotation 2023 Amendes de police (15 %)	3 673,50 €
		Autofinancement (20%)	4 898,00 €
Total	24 490€ HT	Total	24 490€ HT

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- **ARRETE** le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
 - **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération au Conseil Départemental en complément du dossier déjà déposé,
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires au projet.

7 – Demande d'acquisition d'un bien de section à Lavaurette

Délibération n°03/24/09/2024

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal la demande d'acquisition de terrain présentée par Madame CHATAIN Véronique et Monsieur CHATAIN Philippe domiciliés 30 Lavaurette à Moutier d'Ahun, qui désirent acquérir la parcelle cadastrée section ZD numéro 164 d'une contenance de 748 m² appartenant à la section de Lavaurette.

Les éléments de la demande sont les suivants :

- Motif du projet : assurer un meilleur entretien de la parcelle afin d'avoir une meilleure vision depuis leur domicile et agrandir l'espace de stationnement afin qu'il soit plus adapté à leurs besoins.
- Références cadastrales : parcelle ZD 164.
- Nature de la parcelle : landes
- Superficie totale de la parcelle : 748 m²

Monsieur le Maire précise au conseil municipal qu'un chemin est présent sur la parcelle le long de

COMMUNE DE MOUTIER D'AHUN
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2024

la parcelle ZD 164, il conviendra si la vente est acceptée par le conseil que ce chemin soit maintenu et exclu de la surface vendue par l'établissement d'un bornage et d'une division parcellaire.

Les habitants de Lavaurette inscrits sur la liste électorale seront convoqués dans les six mois suivants l'envoi de la présente délibération à la Préfecture de la Creuse afin de se prononcer sur ladite vente du bien de section

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

- **DECIDE** d'engager le projet mentionné ci-dessus ;
- **AUTORISE** Le Maire à convoquer les électeurs de la section de Lavaurette. Cette convocation devra avoir lieu dans les 6 mois suivant la transmission de la présente délibération à la Préfecture de la Creuse ;
- **FIXE** le prix de vente à 0,20 euro (vingt centimes) le mètre carré
- **DIT** que le chemin longeant la parcelle devra être exclu de la surface vendue,
- **DIT** que tous les frais liés à ladite vente seront à la charge des acquéreurs,
- **AUTORISE** Le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

8 – Convention prévoyance avec le CDG 23

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame DEPEIGE.

Madame DEPEIGE rappelle au conseil municipal les démarches entreprises depuis janvier 2023 avec le Centre de Gestion de la Creuse (CDG23) pour la mise en place de la participation à la protection sociale complémentaire sur la partie prévoyance à partir du 1^{er} janvier 2025. La commune a adhéré au groupement proposé par le CDG23 pour la création d'une convention collective.

L'appel d'offre a été lancé par le CDG23 et c'est le groupe MNT-Relyens qui a été retenu pour un taux de cotisation minimum de 2.47%.

Madame DEPEIGE précise qu'elle a participé aux discussions pour la création du contrat collectif en tant qu'élu siégeant au CDG23, les syndicats ont été surpris du taux proposé qui est assez élevé puisqu'il est basé sur le recueil des informations de sinistralité fourni par les communes adhérentes au groupement.

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement le montant minimum de participation des employeurs en prévoyance est de 7€ brut par mois par agent.

Le conseil municipal est favorable à la poursuite en convention collective avec le CDG23.

9 – Questions diverses

Maîtrise d'œuvre de l'Abbaye : Madame DEPEIGE précise l'avancée du projet de restauration de l'Abbaye.

Un Comité de Pilotage (COPIL) a été créé à la demande de Madame la Préfète. Il est constitué du secrétaire général, de la DRAC, de l'ABF, de la Région, de la Fondation du Patrimoine, du département représenté par la Conseillère départementale, du Sénateur, du conseiller aux décideurs locaux et des élus de la commune.

Lors du 1^{er} Comité de Pilotage (COPIL) en date du 19/04/2024, les constats par la DRAC sont les suivants :

COMMUNE DE MOUTIER D'AHUN
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2024

- Problème de réseau hydraulique déficient
- Elévations extérieures en fin de vie
- Couverture en état moyen/médiocre
- Le portail, unique en Limousin, est dans un état sanitaire très dégradé. Il est urgent d'intervenir pour éviter des risques de stabilité et de sécurité.
- Problème de mousse et d'arbustes qui poussent sur les murs.

Le marché de maîtrise d'œuvre (choix de l'architecte) a été mis en ligne le 18/07/2024 pour une date de remise des plis fixée au 28/08/2024 qui a été reportée, à la demande d'un candidat au 11/09/2024. L'assistance à maîtrise d'ouvrage représentée par la DRAC, se charge actuellement d'analyser les offres reçues. Ces offres seront présentées au prochain COPIL le 25/09/2024 qui permettront d'établir le plan de financement.

Accessibilité PMR (Personnes à Mobilité Réduite) : Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre reçue en recommandée de la part de la DDT et signée par Madame la Préfète. Ce courrier fait état de la réglementation pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et d'une amende de 1 500 €.

Madame LAFAURE ajoute que des travaux de remise aux normes sont très élevés pour une commune comme la nôtre.

Monsieur le Maire propose, sur les conseils de la DDT, de mettre en place pour l'accès au secrétariat, un bouton d'appel en bas des escaliers qui pourrait s'élever à 200 €. Il fait part aussi de la possibilité de s'équiper d'une BIM (Boucle à Induction Magnétique) pour les personnes malentendantes.

Travaux 2025 : Monsieur le Maire informe qu'il a commencé à demander des devis pour préparer le dossier de subvention DETR 2025. Ce dossier sera présenté en Conseil avant la fin de l'année. Il a sollicité des devis pour les toitures de la mairie et d'une partie de la salle communale.

Fermeture du réseau cuivre : Monsieur le Maire informe de la date de fermeture du réseau cuivre concernant la commune du Moutier d'Ahun, qui est fixée au 01/01/2028. La fin de commercialisation est fixée au 31/01/2026. Il ajoute qu'Orange mettrait en place des abonnements spécifiques sans abonnement internet.

Chats errants : Monsieur le Maire fait part des actions qu'il a réalisées. Un produit répulsif a été utilisé chez un administré du bourg qui se plaignait des nuisances. L'école du chat de la Creuse a été sollicitée.

Monsieur Simonet précise qu'il adhère à une association.

Bilan entrées Abbaye : Monsieur le Maire donne lecture du bilan des entrées de l'Abbaye

MOIS	Ventes Entrées							TOTAL Recettes Entrées
	Visite simple 3,5	Total €	Audio guide 5.5	Total €	Groupes 2,5	Total €	Gratuit	
MAI	267	950,50 €	11	60,50 €			24	913,00 €
JUIN	302	1 057,00 €	3	16,50 €	15	37,50	13	1 111,00 €
JUILLET	1003	3 510,50 €	30	165,00 €	54	135,00	121	3 810,50 €
AOUT	1555	5 442,50 €	87	478,50 €	30	75,00	191	5 996,00 €
SEPT	512	1 414,50 €	34	169,00 €	41	102,50	4	1 686,00 €
TOTAL	3639	12 375,00 €	165	889,50 €	140	350,00 €	353	13 516,50 €

COMMUNE DE MOUTIER D'AHUN
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2024

Sinistre du plafond salle communale du haut : Monsieur le Maire fait part de l'expertise suite à l'effondrement du plafond de la salle communale du haut. Il présente un devis de l'entreprise CHEVAL-LIER d'Ahun qui s'élève à 2 262 € TTC. L'expertise démontre que ces travaux ne seront pas suffisants, le plafond est à refaire entièrement, la dépose des luminaires devra être réalisée par un électricien. Ces travaux seront indemnisés par l'assurance qui a déjà versé une avance financière à la commune.

Monsieur le Maire fait le triste constat que cette salle n'est pas adaptée aux personnes à mobilité réduite.

Zones ENR : Monsieur le Maire donne lecture, pour information, d'un courrier de la Préfecture de la Creuse portant sur l'obligation d'identification des zones d'accélération pour des filières diversifiées d'énergies renouvelables reçu le 22 août 2024.

Moutier d'Ahun Mil : Le 31 juillet, Monsieur le Maire et les adjoints ont reçu, à leur demande, Messieurs MARTIN et BERTHE et Mesdames LAPLAGNE et GIRAUD, de l'association MOUTIER D'AHUN MIL.

Ont été évoqués :

- La préparation de la Saint-Roch
- La convention avec l'O.T. relative à la vente de livres de Monsieur MARTIN « AHUN-MOUTIER D'AHUN - 2000 ans d'Histoire »
- Le jardin du curé
- Le balisage de chemins de randonnée

Monsieur MARTIN a rappelé que l'ouverture du jardin au public permettrait de constituer un lieu de rencontre et d'échange convivial pour les habitants du bourg.

Le Maire a rappelé que ce projet avait été un sujet clivant au sein du conseil municipal en service en 2022/2023 et que le mur du jardin du presbytère ayant été remonté à la charge de la commune, l'accessibilité ne peut se faire que par le portail d'entrée, ce qui ne résoudrait pas pour autant le problème, une marche permettant l'accès au jardin.

Par ailleurs, il a été rappelé à Monsieur BERTHE au sujet du balisage des chemins que trois entités gèrent les chemins communaux :

- La commune
- L'A.F.R.
- La communauté de communes

Et que des règles très précises organisent le fléchage.

Monsieur BERTHE est invité à se rapprocher du président de l'A.F.R. et des services de la communauté de communes.

De l'avis général, il ressort que l'employé communal ayant un poste à temps non complet (19 heures hebdomadaires), il n'est pas envisageable de le charger avec la tâche supplémentaire de l'entretien du jardin.

D. FARIGOUX : La toile installée depuis fin juin, a eu un réel succès. Un vernissage aura lieu le 15 octobre 2024 à 18H00 en présence des conseillers.

Remerciements subventions : Monsieur le Maire fait part des remerciements pour les subventions accordées par le conseil municipal reçus des structures suivantes :

- l'office National des Combattants et Victimes de Guerre
- La ligue contre le cancer de la Creuse.

Epareuse : Elle est de nouveau en fonctionnement.

Maisonnette La Tuilerie : elle va être louée à Madame AVIGNON.

COMMUNE DE MOUTIER D'AHUN
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2024

Travaux de voirie 2024 - EUROVIA :

- Lavaurette : fait depuis cet été.
- il reste les villages du Marais et La Borde.

Fenêtres du logement de la mairie : les fenêtres de M. LARRIEU ont été remplacées.

Sécurité incendie à Puyberaud : un projet d'installation d'une bâche est en cours.

Monsieur JUILLET informe du mauvais état de la route à Lavaurette à partir de chez M. Giry jusqu'à la Chèvrerie.

Monsieur SIMONET fait part de nuisances sonores lors de la dernière location d'une salle communale. Il est proposé de faire une affiche sur le respect de certaines règles.

Une prochaine réunion de conseil est prévue début novembre 2024.

La séance est levée à 21h30.

COMMUNE DE MOUTIER D'AHUN
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2024

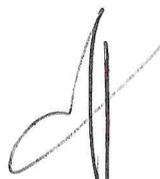
Délibération n°	Objet
01/24/09/2024	Décision modificative budget annexe assainissement : frais bancaires
02/24/09/2024	Amende de police dotation 2023
03/24/09/2024	Demande d'acquisition d'un bien de section à Lavaurette

Le Maire,



Guy CATHELOT

Le secrétaire de séance,



Patrice SIMONET